# Descriptif type : Coral brush

**Tapis de propreté en textile tufté en rouleaux, en dalles et en tapis bordés 4 côtés**

Fourniture d’un tapis de propreté en textile tufté à velours coupé de type Coral® brush, en rouleaux bordés, en tapis bordés.

Il sera composé d’un velours coupé de fibres 100% de fibres polyamide régénérées Econyl. Il sera accessible aux personnes à mobilité réduite, avec cadres à encastrer ou rampe anti-butoirs. Coral Brush FR est traité anti-feu ; sa sous-couche latex renforcera sa résistance à la propagation des flammes et permettra au produit de bénéficier d’un classement Bfl- s1.

La construction du produit et les fibres utilisées permettent aux produits d'avoir l'un des meilleurs taux de rétention de la saleté de sa catégorie. De plus, ses caractéristiques lui conféreront une grande résistance au trafic intense.

Le produit sera aussi disponible en pose libre Fast Flooring via l'utilisation du système Pro Fit Quattro où les dalles seront fixées entre elles via l'utilisation d'un patch velcro. Ce dispositif est disponible via 2 coloris.

Coral brush est disponible via 14 coloris à base de teintes unis et de mélange coloré

Il bénéficiera d’une garantie de 7 ans.

**Mode de pose**

Se pose libre pour les formats tapis. Pour une pose collée : Mise en œuvre et type de colle (type 540 Eurosafe special) suivant préconisation du fabriquant et dans le respect du NF DTU 53.12. Pour une pose poissée : Mise en œuvre et type de colle (type 542 Eurofix Tack Plus) suivant préconisation du fabriquant et dans le respect du NF DTU 53.12. Dans le cas d’une pose sur terre-plein, l’entreprise prendra les dispositions nécessaires de préparation de support pour réaliser une barrière anti-humidité selon les prescriptions du DTU 53.12.

**Données environnementales**

* FDES conforme à la norme NF EN ISO 14025, à la NF EN 15804+A1 et à son complément national NF EN 15804/CN et consultable sur INIES.
* Taux d’émission de TVOC < 50 μg/m3, classe A+ (meilleure classe de l'étiquetage sanitaire).
* Produit exempt de toute substance sujette à restriction (formaldéhyde, pentachlorophénol, Métaux lourds, CMR 1A et 1B) ; conforme au règlement européen REACH\*.
* Conçu et fabriqué à partir d'électricité garantie d'origine 100 % renouvelable.
* Envers 100 % PVC.

*\* Les articles (produits) ne contiennent pas de substances de la liste candidate en vigueur publiée par l'ECHA (substances très préoccupantes) à déclarer dans le cadre de règlement REACH.*